



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11527
2 octobre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er OCTOBRE 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre adressée
au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Irak auprès
de l'Organisation des Nations Unies le 20 septembre 1974 (S/11518, du
24 septembre 1974).

Les allégations réitérées dans la dernière communication de l'Irak ont déjà
été commentées à fond dans ma lettre précédente en date du 11 septembre 1974
(S/11504). Le représentant de l'Irak ne cherche nullement à étayer - en fait, il
ne fait que répéter - les mêmes accusations sans fondement contre mon gouvernement.
Entre-temps, les troupes irakiennes stationnées le long de la frontière qui sépare
les deux pays multiplient les actes de provocation et les violations du territoire
iranien.

Cependant, ce qui éveille surtout l'attention dans la dernière communication
de l'Irak, c'est le silence total que garde le gouvernement de ce pays sur le
massacre de Kohne-Lahijan, qui a donné lieu à ma lettre du 6 septembre 1974
(S/11498), dont le représentant irakien feint commodément d'ignorer l'existence.
Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement irakien passe sous silence la teneur
de ma lettre du 3 septembre 1974 (S/11486), dans laquelle je mentionnais les
problèmes que pose à mon gouvernement l'exode massif de réfugiés kurdes irakiens
fuyant les bombardements cruels de l'armée irakienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre
en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Fereydoun HOVEYDA

